

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 16 Septembre 2024

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir **le lundi** de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00 :

La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

Les Membres de la Commission

Souhaitent une bonne saison sportive à tous nos clubs et conseillent aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la saison 2024-2025, publiées dans le journal numérique.

Une Réunion d'accueil des clubs Futsal pour les pratiques séniors et jeunes a été organisée le 18/09/2024 au District en présence d'une dizaine de club.

FUTSAL D1 & D2

Rappel

Comme vous l'avez constaté sur le site du District, le championnat D1 & D2 débutera dans la semaine du 1^{er} au 06 octobre 2024.

516843 - CHEVILLY LARUE -Courriel non officiel en date du 16 juillet 2024

Nous informant que ses équipes D1 et D2 joueront tous leurs matchs, en championnat et coupe au gymnase DERICBOURG 42 rue de l'adjudant-chef Derichebourg 94550 CHEVILLY LARUE le **VENDREDI à 21h00**

582553 – VSG FUTSAL 2 -Courriel officiel en date du 10 juillet 2024

Nous informant que son équipe D1 jouera tous ses matchs, en championnat et coupe le **VENDREDI à 20h00**

5551095 – CITOYEN DU MONDE -Courriel officiel en date du 17 septembre 2024

Nous informant que son équipe D1 jouera tous ses matchs entre le 17/09/24 et 31/10/24 le **VENDREDI à 21h00 Gymnase Emile Lecuirot à Joinville le Pont.**

Avertir la commission du changement de Gymnase à partir du 01/01/24

COUPE VDM FUTSAL

Calendrier prévisionnel des tours

Tour n°1 (cadrage) : du 16 au 22 décembre 2024

Tour n°2 (16^e) : du 13 au 19 janvier 2025

Tour n°3 (8^e) : du 24 février au 02 mars 2025

Tour n°4 (1/4) : du 24 au 30 mars 2025

Tour n°5 (1/2) : du 23 au 27 avril 2025

Tour n°6 (finale) : du 27 au 30 avril 2025